



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
41

Séance du 29 avril 2026

Objet	

Budget	
de l'EHPAD Les Charmilles	

Approbation de l'État	
Réalisé des Recettes et des	
Dépenses (ERRD) 2025	

Nombre des membres du	
Conseil	
En exercice	15
Présents	13
Votants	14
Vote	
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 14 avril 2026, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Torlay, Verpillot, Montagut, Messieurs Thiam, Hairault, Madame Brault-Pitaud, Monsieur Arnal, Madame Maës, Monsieur Vignaud, Mesdames Salitra et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Elisabeth Gancel, pouvoir donné à Madame Adélaïde Montagut
Madame Nicole Motte-Tchernia, pouvoir donné à Madame Marie Salitra

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Natacha Maës

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

BUDGET DE L'EHPAD LES CHARMILLES

----- APPROBATION DE L'ÉTAT RÉALISÉ DES RECETTES ET DES DÉPENSES (ERRD) 2025 -----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

En vertu de l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration élit Madame Lanson, Vice-Présidente, pour présenter en vote l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses du Président après qu'il en eut été débattu, étant précisé que le Président peut assister à la discussion mais doit se retirer au moment du vote,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M22 applicables aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

Vu la signature du CPOM au 1^{er} janvier 2022,

Vu le compte de gestion 2025 établi par le trésorier,

Vu l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses 2025,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

APPROUVE l'État Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD Les Charmilles, au titre de 2025, qui se présente comme suit :

Section de Fonctionnement				
Résultat de l'exercice 2025	Total	Hébergement	Dépendance	Soins
Total des charges	5 993 807,63 €	2 405 748,84 €	787 015,75 €	2 801 043,04 €
Total des produits	6 476 268,19 €	2 817 197,91 €	956 738,63 €	2 300 638,07 €
Résultat comptable	+ 482 460,56 €	+ 689 096,19 €	+ 208 150,44 €	- 414 786,07 €
Réserve de compensation au 1 ^{er} janvier 2024	517 536,94 €			
Réserve de compensation au 1 ^{er} janvier 2025	439 758,63 €			
Résultat à affecter au titre de 2024	482 460,56 €	+ 689 096,19 €	- 206 635,62 €	
Affectation au 10682 (Réserve affectée à l'investissement)	382 460,56 €			
Affectation au 10686 (Réserve de compensation des déficits)	100 000 €			

TABLEAU DE FINANCEMENT

RESSOURCES	
Recette réalisées	452 020,89 €
Capacité d'autofinancement	681 656,85 €
TOTAL DES RESSOURCES	1 133 677,74 €
EMPLOIS	
Dépenses réalisées	726 405,07 €
Apport au fonds de roulement	407 272,67 €
TOTAL DES EMPLOIS	1 133 677,74 €

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS



Le Président du CCAS informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de son exécution sur l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr